



MAIRIE VAUJANY

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS :	11
EN EXERCICE :	11
PRESENTS :	10
VOTANTS :	11
POUR :	10
ABSTENTION :	1
CONTRE :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 13 mai 2026

Présents : Yves GENEVOIS, Eric BASSET, Mariane MICHEL, Philippe KOZMIN, Eric DOURNON, Patrick CHANOUX, Valérie MARTINET, Laurence LATTARD, Séverine VAQUERIZO, Nicolas ARNAUD

Absents : Elvina SAVIOUX

Pouvoir : Elvina SAVIOUX à Valérie MARTINET

Secrétaire de séance : Valérie MARTINET

Délibération n°05-18052026-04 : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

« Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. »

Aux termes de l'article 1753 du Code Général des Impôts, ne peuvent être admises à participer aux travaux de la commission les personnes :

- qui, à l'occasion de fraudes fiscales ou d'oppositions au contrôle fiscal, ont fait l'objet d'une condamnation, prononcée par le tribunal, à l'une des peines prévues aux articles du CGI visés par l'article 1753 du même code
- dont les bases d'imposition ont été évaluées d'office, par suite d'opposition au contrôle fiscal du fait du contribuable ou de tiers.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans la limite d'un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

Les 6 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil municipal.

La désignation des commissaires titulaires et de leurs suppléants est réalisée de manière à garantir une représentation équilibrée des personnes assujetties à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ainsi qu'à la cotisation foncière des entreprises.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 24 noms :

- 12 noms pour les commissaires titulaires
- 12 noms pour les commissaires suppléants

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Il convient donc d'établir une liste composée de 24 contribuables, parmi lesquels des Finances Publiques désignera les six membres titulaires et les six membres de la commission communale d'impôts directs.

CIVILITE	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE
Monsieur	BARRAL	Bernard		Hameau de Pourchery
Madame	BARTASSOT	Ludivine		Hameau de la Condamine
Madame	BASSET	Fabienne		Grand Vaujany
Monsieur	BASSET	Serge		Hameau de la Villette
Monsieur	BUISSON	Gérald		Hameau du Verney
Monsieur	CHANOUX	Jean-Michel		Grand Vaujany
Madame	CHOLET épouse JOEL	Martine		Hameau de la Villette
Monsieur	GIEU	Antoine		Hameau du Perrier
Madame	GUIMET épouse LAVAUDANT	Isabelle		Hameau du Petit Vaujany
Madame	HUGUES épouse BERAUD	Mireille		Hameau du Petit Vaujany
Monsieur	JACQUEMET	Thibault		Hameau de Pourchery
Monsieur	LONG	Philippe		Hameau de la Villette
Monsieur	MANIN	Jean-François		Grand Vaujany
Monsieur	MAURICE	Abel		Grand Vaujany
Monsieur	MOULIN	Serge		Hameau du Perrier
Monsieur	NOYREY	Guy		Hameau du Verney
Madame	NOYREY épouse LIOCHON	Nicole		Hameau de Pourchery
Monsieur	ODRU	Joël		Grand Vaujany
Monsieur	OLLIVIER	Jean-Michel		Grand Vaujany
Monsieur	ORAND	Timothée		Hameau de la Condamine
Monsieur	PEYRON	Gérard		Grand Vaujany
Monsieur	PY	Rudi		Grand Vaujany
Madame	SAVIOUX	Régine		Grand Vaujany
Madame	VERNEY	Nadine		Hameau de Rif Jany

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré à 10 voix pour et 1 abstention (Nicolas ARNAUD),

- Décide de proposer une liste de membres composant la commission communale d'impôts directs telle que ci-dessus ;
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de ces dispositions et la signature des documents à intervenir.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le

Le Maire,
Yves GENEVOIS


